

*Date de dépôt: 25 novembre 2005*

## **Pétition contre une urbanisation galopante de Lancy**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Considérant :

- le large soutien populaire (plus de 3600 signatures) apporté à cette présente pétition qui s'oppose à la décision des autorités communales de Lancy du 23 juin 2005 qui ont accepté (par 17 Oui, 8 Non et 4 abstentions) une résolution soutenant le Plan Directeur de quartier des Semailles, qui prévoit notamment la construction de trois tours de 14 étages et des barres d'immeubles de logements,
- la décision prise par la majorité de citoyennes et de citoyens de Lancy en votation communale le 23 septembre 2001, par laquelle elle avait voté OUI en faveur de l'initiative "Pour la sauvegarde des quartiers verdoyants de Lancy" et oui au "Contre-projet des Autorités de Lancy" et OUI au "Contre-projet des Autorités de Lancy" favorisant la qualité de vie sur la commune et fixant une densité de 0,8 pour le périmètre des Semailles,
- la construction de nouvelles tours et de barres d'immeubles comme inacceptables dans le contexte socioculturel fragile de la Commune de Lancy, notamment du quartier des Palettes (application du principe de précaution),
- la forte densité actuelle du Grand-Lancy, déjà bien équipée en tours et en immeubles imposants, comme par exemple la tour de l'Etoile des Palettes souvent contestée,
- la crise du logement comme étant évidente, mais ne devant pas être prétexte à tous les excès,
- la récente actualité dans les banlieues françaises qui a démontré qu'une urbanisation faite de tours n'est pas adaptée à notre société,

- le manque flagrant d'écoute et de concertation de la part de nos autorités communales dans l'élaboration de ce Plan Directeur de Quartier des Semailles.

Les pétitionnaires demandent au Grand Conseil et aux Autorités Communales de Lancy :

- de revoir le Plan Directeur de Quartier des Semailles proposé par les autorités communales de Lancy en supprimant le projet de tours, en respectant l'environnement, l'humain et la qualité de vie et en maintenant les maisons familiales,
- de respecter et de faire respecter la volonté populaire clairement exprimée le 23 septembre 2001,
- pour tout nouveau projet à Lancy, de privilégier un habitat humain, la qualité de vie ainsi que les espaces qui encouragent la convivialité, les rencontres et la détente,
- de respecter l'application du principe de concertation.

N.B. : 3600 signatures  
*Groupement "Vivre à Lancy"*  
p.a. M. Gilles Rosset  
Chemin des Verjus 26  
1212 Grand-Lancy